



COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSACREE A LA CLARIFICATION DES PROCEDURES DE PROMOTION

5 OCTOBRE 2011

A la suite de la commission Blanchet du 03 octobre dernier, les commissaires paritaires académiques titulaires des personnels de direction étaient réunis au Rectorat. **Indépendance et Direction** était représenté par Nathalie Seigle et Franck Antraccoli. L'administration était représentée par Messieurs Carrière, IA DSDEN, Petit, IPR vie scolaire et Adam, chef de la DPID.

L'objectif était de clarifier la procédure conduisant à la promotion des collègues en 1^{ère} classe et en hors classe. En effet, cela fait longtemps qu'**Indépendance et Direction** affirme que ces opérations menées de façon obscure **provoquent, chaque année, la frustration légitime de nombreux collègues** qui ne sont pas proposés et n'en comprennent pas les raisons.

Indépendance et Direction a réaffirmé sa revendication que **des critères objectifs et connus de tous soient établis et hiérarchisés** comme cela se pratique dans d'autres académies : ancienneté de direction, proximité du départ en retraite, difficulté des postes occupés (postes en dispositif ECLAIR, en Education prioritaire, en structures complexes, ...), etc.

L'IA DSDEN a réexposé les critères utilisés dans l'académie en se référant aux textes correspondants :

- le rôle de l'évaluation,
- l'ancienneté de direction,
- l'échelon et l'ancienneté dans le corps,
- le nombre et le type des établissements occupés,
- l'effet mémoire.

En effet, tout le monde connaît ces critères, en lisant les textes !

Indépendance et Direction a fermement insisté pour dire que **cela veut tout dire ainsi que son contraire si l'on n'est pas en mesure de comprendre, pour chaque collègue, quelle hiérarchie des critères a été utilisée, surtout si cette hiérarchie change d'un promouvable à l'autre !**

L'Inspecteur d'Académie a précisé que pour l'accès à la hors classe, **la pratique professionnelle** était un critère important. Il a indiqué que pour les collègues qui étaient évalués (mais cela ne concerne pas tout le monde), une indication sur la proximité ou non d'une promotion était inscrite sur les documents.

Il a ensuite proposé que, **pour les deux départements, les collègues qui ne comprendraient pas pourquoi ils n'avaient pas été retenus en rang utile ou en liste complémentaire demandent audience à leur Inspecteur d'Académie** pour obtenir les éclaircissements qu'ils souhaitent.

Ce dernier point est une **avancée intéressante dans le sens de la transparence.**

N'hésitez pas à nous demander conseil avant d'interpeler votre IA sur ce sujet.

Indépendance et Direction a enfin vérifié que **l'effet mémoire** (être en liste principale l'année d'après celle où l'on a figuré en liste complémentaire) était **le critère prioritaire ce qui nous a été confirmé.**

Dernier point : n'oubliez pas de renvoyer la fiche de promotion téléchargeable sur le site :

<http://www.ietdrouen.com> (rubrique « à noter »)

à l'un des commissaires paritaires académiques d'**Indépendance et Direction** sur leur boîte électronique ou à leur adresse professionnelle :

franck.antraccoli@ac-rouen.fr

didier.laffeach@ac-rouen.fr

pascal.clement@ac-rouen.fr

nathalie.seigle@ac-rouen.fr

Lycée Porte Océane le Havre

Collège Hector Malot, Le Mesnil-Esnard

Collège J.Y Cousteau Caudebec-lès-Elbeuf

Collège Maurois, La Saussaye.

Les commissaires paritaires d'Indépendance et Direction sont à votre service.

La suite à la CAPA des promotions qui se déroulera le 20 octobre prochain !

**INDEPENDANCE ET DIRECTION
ACADEMIE DE ROUEN**